

COMPTE RENDU de la RÉUNION
du CONSEIL MUNICIPAL du 21 JUILLET 2021 - 20 h 30

L'an **deux mille vingt et un** et le **vingt et un juillet**, à **vingt heures trente**, le **Conseil Municipal**, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur GARCIA Nicolas, Maire.

Étaient présents : M. GARCIA Nicolas, Mme BOUISSAC Sylvie, MM. TRIVES André, FAJULA Jacques, Mme OUTAOUKHTALT YOUSRI Hayat, M. MANZANARES Pere, Mme ARANDA Anabelle, M. CASTANIER Roland, Mme PEZIN Annie, M. STUBER Mathieu, Mme MATTIANI Rose-Marie, M. MOLINA Francis, Mmes NOGUES Catherine, JIMENEZ Christelle, M. CAYROL Guillem, Mmes PARRA Alicia, CANTE Laetitia, M. EL GHAOUAL Yacine, Mmes BERTRAND-PLANES Roselyne, MONTHEIL Yannick, MM. HIGUERO Charles, RAUCOULE Claude.

Absents avant donné procuration : Mme CANDILLE Sylvaine à Mme BOUISSAC Sylvie, M. WATTIER Fabrice à M. FAJULA Jacques, M. SANCHEZ Thierry à M. MOLINA Francis, Mme MIRAILLES Anne-Lise à M. GARCIA Nicolas, M. CERMENO Frédéric à Mme JIMENEZ Christelle, M. GLIN Gilles à M. HIGUERO Charles, Mme MARTINEZ Marie à M. TRIVES André.

Secrétaires de séance : M. EL GHAOUAL Yacine, Mme PEZIN Annie.

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 16 JUIN 2021

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

INFORMATIONS DONNÉES au CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions qu'il a prises, en vertu des délégations qui lui ont été accordées par délibération du 22 juillet 2020 :

- 1) Par décision du 8 juin 2021, il a signé une convention avec Maître Frédéric BONNET, Avocat à Perpignan, qui le désigne pour défendre et assurer la représentation en justice de la Commune d'Elne dans l'affaire l'opposant à la Commune de Saint Cyprien devant le Tribunal Administratif de Montpellier pour annulation d'une décision de rejet et annulation de l'arrêté du 19 février 2019, moyennant des honoraires conformes au barème de prise en charge du contrat d'assurance.
- 2) Par décision du 14 juin 2021, il a signé une convention de formation professionnelle avec la société APAVE PERPIGNAN Formation de Perpignan, en vue de dispenser une formation « *Contrôler la sécurité des aires de jeux et des équipements sportifs* » à Monsieur Gilles TOURNÉ, Assistant de prévention de la Commune.
D'une durée de 14 heures, cette formation sera dispensée sur Elne, moyennant la somme de 1.980 euros H.T., soit 2.376 euros T.T.C.
- 3) Par décision du 16 juin 2021, il a signé un contrat avec la Société CAP COLLECTIF de Paris pour la mise à disposition d'une plateforme de démocratie participative pour une période d'un an à compter du 1^{er} juillet 2021, aux conditions financières suivantes :
 - La licence d'utilisation de la plateforme pour un montant mensuel de 200 € H.T. par mois, soit 2.400 € H.T. par an.
 - Le paramétrage de la plateforme pour un montant unique de 1.500 € H.T.
 - La formation à l'utilisation de la plateforme pour un montant de 1.000 € H.T.
- 4) Par décision du 17 juin 2021, dans le cadre du marché « Slow food », il a signé un contrat d'engagement de salariés du spectacle avec « Select Aïoli » de Sainte Marie la Mer, en vue d'assurer une animation musicale à l'Espace Sant Jordi, les dimanches suivants :
 - 4 juillet 2021 entre 18 h et 23 h
 - 1^{er} août 2021 entre 18 h et 23 h
 - 5 septembre 2021 entre 11 h 30 et 15 hmoyennant une rémunération fixée à 240 euros net la prestation, charges sociales et droits d'auteurs en sus.

- 5) Par décision du 18 juin 2021, dans le cadre de la fête de la musique, il a signé un contrat d'engagement à durée déterminée « Technicien du Spectacle » pour la journée du 22 juin 2021 avec Monsieur Joris CABBILLAU du Soler, technicien son, moyennant une rémunération fixée à 120 euros net, charges sociales et repas en sus.
- 6) Par décision du 23 juin 2021, il a signé une convention de formation avec la Société BERGER LEVRAULT de Labège, en vue de dispenser la formation ATAL « Initiation / Requêtes » / 1 jour, aux nouveaux cadres et aux chefs de services du Centre Technique Municipal et à leurs adjoints ainsi qu'au personnel administratif. D'une durée de 6 heures par jour, cette formation sera dispensée dans les locaux de la Cité Administrative moyennant 1.000 euros net.
- 7) Par décision du 23 juin 2021, il a signé un contrat avec la Société CLEAN-UP RIVERS de Canet-en-Roussillon en vue de la maintenance et de l'assistance d'un Module de Capture de Déchets (*ce module permet de quantifier les déchets que génère la ville en période de crue sur le canal d'évacuation principal des eaux pluviales*) aux conditions financières suivantes :
 - Prix unitaire mensuel H.T. : 28,80 €
 - Prix total mensuel H.T. : 57,60 € (à raison de 2 unités de Capture de Déchets)
 L'accord est conclu pour une période de 36 mois fermes à compter du 1^{er} juillet 2021.
- 8) Par décision du 1^{er} juillet 2021, dans le cadre de la sécurisation de l'accès à Internet, il a signé un contrat avec la société LINKT de Paris, pour la mise en œuvre d'un retour 4G en secours de la fourniture d'accès internet à destination du Centre Municipal de Santé d'Elne, aux conditions financières suivantes :
 - Abonnement mensuel de 30,00 € H.T. soit 36,00 € T.T.C.
 - Frais d'accès au service de 280,00 € H.T. soit 336,00 T.T.C. pour le déploiement de la solution à la mise en service.
 Ce contrat est signé pour une durée minimale de 3 ans à compter de la mise en service effective. À l'expiration des délais initiaux, le contrat pourra être reconduit tacitement.
- 9) Par décision du 1^{er} juillet 2021, il a signé un contrat avec l'Agence Entreprise Orange Business Services AEOC de Montpellier, pour l'achat de 54 terminaux et abonnement au réseau téléphonie pour les besoins de la Commune (35 lignes « voix » et 24 lignes « voix + data »), aux conditions financières suivantes :
 - Téléphones mobiles : 4.566,60 € H.T. soit 5.479,92 € T.T.C.
 - Montant mensuel de : 34 perf spécifique illimité en migration x 9.75 € H.T. + 1 perf spécifique illimité en création x 9.75 € + 18 perf spécifique smartphone en migration x 22 € H.T. + 6 perf spécifique smartphone en création = 869,25 € H.T. soit 1.043,10 € T.T.C. soit annuellement 10.431,00 H.T., 12.517,20 € T.T.C.
 Ce contrat est signé pour une durée de 1 an à compter de la mise en service effective. A l'expiration des délais initiaux, le contrat pourra être reconduit tacitement.
- 10) Par décision du 6 juillet 2021, il a signé une convention d'intervention à caractère payant avec la « Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours » de Perpignan en vue de mettre à la disposition de la Commune, entre 23 h et minuit, le 14 juillet 2021, son matériel et ses personnels moyennant une participation aux frais d'un montant de 208,31 € (à savoir, 1 CCFM10, servi par un équipage de 2 ou 4 sapeurs-pompiers). La mise à disposition de ce dispositif de sécurité a pour but d'assurer dans les meilleurs délais, la protection des biens et des personnes sur le site prévu pour la manifestation « feu d'artifice de la fête nationale ».
- 11) Par décision du 9 juillet 2021, il a signé une convention de dispositif prévisionnel de secours avec l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers des Pyrénées-Orientales de Perpignan, en vue de mettre à la disposition de la Commune, le 14 juillet 2021, entre 22 h et 23 h 30, dans le cadre du « correfoc », deux secouristes (PAPS) moyennant une participation aux frais d'un montant de 245 euros.
- 12) Par décision du 12 juillet 2021, dans le cadre de la convention pré-opérationnelle signée le 10 mai 2021 avec l'E.P.F. d'Occitanie, il a décidé de déléguer au nom de la Commune d'Elne l'exercice du droit de préemption urbain à l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie dans le cadre de l'aliénation portant sur les parcelles cadastrées section AY n° 74, 77 et 78, situées 21, 23 et 25 rue Camille Aliès à ELNE et d'une contenance totale de 160 m².

**AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2020
BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE 2021**

Le Conseil Municipal, faisant suite aux recommandations de la Préfecture, en matière de couverture du besoin de financement de la section d'investissement du compte administratif 2020 après restes à réaliser apparaissant comme suit :

- Déficit d'investissement - 127.411,62 €
 - Restes à réaliser en dépenses - 244.610,78 €
 - Restes à réaliser en recettes + 358.262,93 €
- Besoin de financement - 13.759,47 €**

Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2020,

Constatant que :

le COMPTE ADMINISTRATIF 2020 présente :	
Excédent de fonctionnement (002)	2.532.915,77 €
Déficit d'investissement (001)	- 127.411,62 €
RESTES À RÉALISER du BUDGET PRINCIPAL	
Recettes	358.262,93 €
Dépenses	244.610,78 €

- **DÉCIDE** à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement en investissement comme suit :

- **Excédent de fonctionnement au 31 décembre 2020** 2.532.915,77 €
- Affectation au compte 1068 13.760,00 €
- Affectation au compte 002 2.519.155,77 €

**BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – EXERCICE 2021
DÉCISION MODIFICATIVE n° 1**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de modifier le Budget Principal de la Commune en section d'investissement et en section de fonctionnement pour les raisons suivantes :

- Réajustement budgétaire suite à l'attribution de diverses subventions,
- Affectation du résultat de fonctionnement du compte administratif 2020 à la section d'investissement du budget 2021 pour 13.760,00 euros.

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Article	Opération	Libellé	Somme en €
23	2315	217	Travaux de voirie	60.000,00
21	2188	497	Poteaux incendie	4.000,00
23	2315	503	Aménagement boulevard Planas (M.O.D.)	3.000,00
23	2313	517	Aménagement ancien collège	9.466,00
23	2313	521	Rénovation énergétique écoles Néo et Dolto	310.000,00
23	2315	525	Pistes cyclables	30.000,00
21	2184		Mobilier	5.000,00
21	2188		Divers immobilisations corporelles	10.000,00
23	2313		Travaux de bâtiments	25.340,00
23	2315		Travaux de réseaux	30.000,00
16	165		Remboursements cautions de loyers	1.800,00
Total dépenses d'investissement				488.606,00

RECETTES

Chapitre	Article	Opération	Libellé	Somme en €
13	1321	523	Subv. A.R.S. – Centre Municipal de Santé	50.000,00
13	1322	523	Subv. Région – Centre Municipal de Santé	100.470,00
13	1323	523	Subv. Département – Centre Municipal de Santé	76.180,00
13	1323	524	Subv. Département – Médiation numérique	11.000,00
13	1322	524	Subv. Région – Médiation numérique	22.200,00
13	1321	521	Subv. État DSIL – Rénov. Énergétique P. Reig	106.161,00
13	1323		Subv. Département – Rénov. Tour des 4 Vents	95.109,00
13	1323		Subv. Département – Cour & parvis école Dolto	12.146,00
13	1328		Subv. Agence de l'Eau – Étude Canal d'Elne	15.340,00
10	1068		Excédent de fonctionnement capitalisé	13.760,00
021			Virement de la section de fonctionnement	13.760,00
Total recettes d'investissement				488.606,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Article	Libellé	Somme en €
023	1321	Virement à la section d'investissement	13.760,00

RECETTES

Chapitre	Article	Libellé	Somme en €
002		Excédent de fonctionnement	13.760,00

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de voter les crédits tels que précités.

**ADOPTION DE L'OPÉRATION DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE
DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE JOSEPH NÉO - BÂTIMENT COMMUNAL
D'INTÉRÊT PUBLIC MAJEUR**

**ARRÊT DES MODALITÉS DE FINANCEMENT
ET
DEMANDES DE SUBVENTION AUPRÈS DE DIFFÉRENTS FINANCEURS
(ÉTAT, RÉGION, DÉPARTEMENT...)**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** :

○ **D'ADOPTER** l'opération de rénovation énergétique de l'École élémentaire Joseph Néo, bâtiment communal d'intérêt public majeur, appartenant à la Commune, telle que présentée, pour trois tranches de travaux successifs décomposées comme suit :

- Une tranche ferme, devant débiter dès à présent, pour un montant de 123.525,09 euros H.T., soit 148.230,11 euros T.T.C.
- Une tranche optionnelle n°1 pour un montant de 252.537,44 euros H.T., soit 303.044,92 euros T.T.C.
- Une tranche optionnelle n°2 pour un montant de 197.373,31 euros H.T., soit 236.847,97 euros T.T.C.

○ **D'APPROUVER** le plan de financement de cette opération tel que proposé,

○ **DE SOLLICITER** la dérogation à la règle des 20 % d'autofinancement du maître d'ouvrage,

- **DE SOLLICITER** une subvention la plus élevée possible auprès de :
 - l'État au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local, D.S.I.L. de droit commun pour les années 2021 et 2022 et D.S.I.L. exceptionnelle du Plan de relance (2^{ème} vague),
 - le Département des Pyrénées-Orientales au titre de la solidarité territoriale,
 - la Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée au titre du dispositif de soutien à la politique de la ville,
 et ce, pour l'année 2021, ainsi que les années suivantes dans le cadre du financement de l'intégralité du projet,
 - **DE SOLLICITER** l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (A.N.C.T.) en vue d'une aide en ingénierie technique – Assistance à Maîtrise d'Ouvrage Publique,
 - **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document lié à cette affaire.
- **DIT** que les crédits sont prévus sur le budget de la Commune de l'exercice 2021(tranche ferme) et le seront sur les exercices suivants, conformément au calendrier des appels à projets.

<p>ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE L'APPEL À PROJETS DE L'ANNÉE 2021 AU TITRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE – CONTRAT DE VILLE 1^{ère} PROGRAMMATION</p>

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- DÉCIDE :

- **D'ATTRIBUER** une subvention exceptionnelle d'un montant de 30.486,68 euros dans le cadre de l'appel à projets 2021 au titre de la politique de la ville répartie entre les acteurs associatifs et autres organismes selon le détail ci-dessous :
 - Un montant de 334 euros à l'Association Amicale Laïque Illibérienne Basket pour une action intitulée « INITIATION AU BASKET DANS LES ÉCOLES PRIMAIRES J. NÉO ET F. DOLTO D'ELNE »,
 - Un montant de 100 euros à l'Association Animation Sport Emploi 66 pour une action intitulée « PASS'PORT SÉNIORS 66 À ELNE »,
 - Un montant de 1.000 euros à l'Association Visa pour l'image pour une action intitulée « ATELIER PHOTOGRAPHIQUE, UN REGARD SUR SOI »,
 - Un montant de 500 euros à l'Association Cinémaginaire pour une action intitulée « LE SENS DES IMAGES / UNE APPROCHE DU MONTAGE CINÉMA AVEC LA MASH'UP »,
 - Un montant de 500 euros à l'Association Traditions Catalanes pour une action intitulée « TRANSMISSION DE LA CULTURE POPULAIRE »,
 - Un montant de 300 euros à l'Association Bulles de Carpe : les arts ont la parole pour une action intitulée « LA POÉSIE DE LA DIFFÉRENCE »,
 - Un montant de 2.027.68 euros au Centre Communal d'Action Sociale d'Elne pour une action intitulée « SOUTIEN À LA PARENTALITÉ ».
 - Un montant de 4.800 euros au Centre Communal d'Action Sociale d'Elne pour une action intitulée « LE GOUT DES AUTRES »,
 - Un montant de 625 euros au Centre Communal d'Action Sociale d'Elne pour une action intitulée « ATELIER SOCIO LINGUISTIQUE »,
 - Un montant de 1.000 euros à l'Association France Victimes 66 pour une action intitulée « AU PLUS PRÈS DES VICTIMES »,

- Un montant de 4.000 euros à La Ligue de l'Enseignement pour une action intitulée « ELNE-ENFANT ACTEUR, ENFANT SPECTATEUR. DES SPECTACLES VIVANTS POUR L'ENFANCE ET LA JEUNESSE »,
- Un montant de 4.000 euros à La Ligue de l'Enseignement pour une action intitulée « ELNE 2021 - VIVRE ENSEMBLE »,
- Un montant de 500 euros à l'Association Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples pour une action intitulée « DISCRIMINATIONS, HORS JEUX ! »,
- Un montant de 500 euros à l'Association Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples pour une action intitulée « D'OÙ TU VIENS, OÙ TU VAS »,
- Un montant de 700 euros à l'Association Nang Piper Production pour une action intitulée « CONCERTS COMMENTÉS »,
- Un montant de 3.000 euros à l'Association Strass pour une action intitulée « ACTION CULTURELLE STRASS JAZZEBRE QPV ELNE CENTRE VILLE »,
- Un montant de 4.000 euros au Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF des P.O.) pour une action intitulée « CITOY'ELNE ET FÉMININ PLURI'ELNE ».
- Un montant de 2.600 euros à l'Association Médiance 66 pour une action intitulée « PERMANENCES D'ACCÈS AUX DROITS »,

Ce qui porte le montant total des subventions allouées sur cette première programmation à 30.486,68 euros.

○ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document et actes utiles en la matière.

- **DIT** que les crédits sont prévus sur le budget de l'exercice en cours.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION ZEFF LOCO POUR L'EXERCICE 2021
--

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DÉCIDE :**

○ **D'ATTRIBUER** une subvention d'un montant de 4.000,00 euros à l'Association « Zeff loco ».

- **DIT** que les crédits sont prévus sur le budget de l'exercice en cours.

L'an **deux mille vingt et un** et le **vingt et un juillet**, à **vingt heures trente**, le **Conseil Municipal**, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur GARCIA Nicolas, Maire.

Étaient présents : M. GARCIA Nicolas, Mme BOUISSAC Sylvie, MM. TRIVES André, FAJULA Jacques, Mme OUTAOUKHTALT YOUSRI Hayat, M. MANZANARES Pere, Mme ARANDA Anabelle, MM. CASTANIER Roland, STUBER Mathieu, Mme MATTIANI Rose-Marie, M. MOLINA Francis, Mme NOGUES Catherine, M. CAYROL Guillem, Mmes PARRA Alicia, CANTE Laetitia, M. EL GHAOUAL Yacine, Mmes BERTRAND-PLANES Roselyne, MONTHEIL Yannick, MM. HIGUERO Charles, RAUCOULE Claude.

Absents ayant donné procuration : Mme CANDILLE Sylvaine à Mme BOUISSAC Sylvie, M. WATTIER Fabrice à M. FAJULA Jacques, M. SANCHEZ Thierry à M. MOLINA Francis, Mme MIRAILLES Anne-Lise à M. GARCIA Nicolas, M. CERMENO Frédéric à Mme JIMENEZ Christelle, M. GLIN Gilles à M. HIGUERO Charles, Mme MARTINEZ Marie à M. TRIVES André.

Hors de la salle : Mmes PEZIN Annie, JIMENEZ Christelle (mandataire de M. CERMENO Frédéric).

Secrétaires de séance : M. EL GHAOUAL Yacine, Mme PEZIN Annie.

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

**SIGNATURE D'UN PROTOCOLE TRANSACTIONNEL
AVEC LA SOCIÉTÉ GPM ROUSSILLON
AFIN DE PERMETTRE, UNE FOIS LES CONDITIONS RÉALISÉES,
LA VENTE DES LOTS CESSIBLES DU LOTISSEMENT COMMUNAL
« LES PORTES D'ILLIBÉRIS »**

Le Conseil Municipal,

- **DÉCIDE** :

- **D'APPROUVER** le protocole transactionnel à intervenir entre la Commune d'ELNE et la société GPM ROUSSILLON.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ledit protocole et tout acte utile en la matière, permettant la bonne application de la présente délibération.
- **DIT** qu'en cas de réalisation des conditions suspensives prévues dans le protocole transactionnel, les engagements seront réitérés dans un acte authentique devant Maître CALDERON, notaire à ELNE.
- **DIT** que les frais d'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur.
- **DIT** que, si la Commune était soumise au versement de la T.VA, il serait pris en charge par l'acquéreur.

- **VOTE** : Pour : 21

Contre : 5 (*Bertrand-Planes, Montheil, Glin, Higuero, Raucoule*)

L'an **deux mille vingt et un** et le **vingt et un juillet**, à **vingt heures trente**, le **Conseil Municipal**, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur GARCIA Nicolas, Maire.

Etaient présents : M. GARCIA Nicolas, Mme BOUISSAC Sylvie, MM. TRIVES André, FAJULA Jacques, Mme OUTAOUKHTALT YOUSRI Hayat, M. MANZANARES Pere, Mme ARANDA Anabelle, MM. CASTANIER Roland, STUBER Mathieu, Mme MATTIANI Rose-Marie, M. MOLINA Francis, Mmes NOGUES Catherine, JIMENEZ Christelle, M. CAYROL Guillem, Mmes PARRA Alicia, CANTE Laetitia, M. EL GHAOUAL Yacine, Mmes BERTRAND-PLANES Roselyne, MONTHEIL Yannick, MM. HIGUERO Charles, RAUCOULE Claude.

Absents ayant donné procuration : Mme CANDILLE Sylvaine à Mme BOUISSAC Sylvie, M. WATTIER Fabrice à M. FAJULA Jacques, M. SANCHEZ Thierry à M. MOLINA Francis, Mme MIRAILLES Anne-Lise à M. GARCIA Nicolas, M. CERMENO Frédéric à Mme JIMENEZ Christelle, M. GLIN Gilles à M. HIGUERO Charles, Mme MARTINEZ Marie à M. TRIVES André.

Hors de la salle : Mme PEZIN Annie.

Secrétaires de séance : M. EL GHAOUAL Yacine, Mme PEZIN Annie.

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

**SIGNATURE
AVEC LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
D'UNE CONVENTION POUR LA MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF
« PETITS DEJEUNERS » À L'ÉCOLE MATERNELLE PAUL REIG
ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer avec le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse la convention de mise en œuvre du dispositif « Petits déjeuners » à l'école maternelle Paul REIG, pour l'année scolaire 2021-2022, ainsi que tout document en relation avec cette opération.
- **DIT** que les crédits sont prévus au budget de l'exercice 2021 de la Commune et seront inscrits sur celui de l'exercice 2022.

L'an **deux mille vingt et un** et le **vingt et un juillet, à vingt heures trente**, le **Conseil Municipal**, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur GARCIA Nicolas, Maire.

Étaient présents : M. GARCIA Nicolas, Mme BOUISSAC Sylvie, MM. TRIVES André, FAJULA Jacques, Mme OUTAOUKHTALT YOUSRI Hayat, M. MANZANARES Pere, Mme ARANDA Anabelle, M. CASTANIER Roland, Mme PEZIN Annie, M. STUBER Mathieu, Mme MATTIANI Rose-Marie, M. MOLINA Francis, Mmes NOGUES Catherine, JIMENEZ Christelle, M. CAYROL Guillem, Mmes PARRA Alicia, CANTE Laetitia, M. EL GHAOUAL Yacine, Mmes BERTRAND-PLANES Roselyne, MONTHEIL Yannick, MM. HIGUERO Charles, RAUCOULE Claude.

Absents ayant donné procuration : Mme CANDILLE Sylvaine à Mme BOUISSAC Sylvie, M. WATTIER Fabrice à M. FAJULA Jacques, M. SANCHEZ Thierry à M. MOLINA Francis, Mme MIRAILLES Anne-Lise à M. GARCIA Nicolas, M. CERMENO Frédéric à Mme JIMENEZ Christelle, M. GLIN Gilles à M. HIGUERO Charles, Mme MARTINEZ Marie à M. TRIVES André.

Secrétaires de séance : M. EL GHAOUAL Yacine, Mme PEZIN Annie.

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE COPRODUCTION AVEC L'ASSOCIATION STRASS POUR L'ACCUEIL D'UN CONCERT DANS LE CADRE DU FESTIVAL JAZZÈBRE 2021

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer avec l'Association Strass la convention de coproduction pour l'accueil d'un concert dans le cadre du 33^{ème} Festival Jazzèbre à la Maternité Suisse, le 26 septembre 2021.
- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus sur le budget de l'exercice en cours.

PROLONGATION D'UN CONTRAT DE VACATAIRE

Le Conseil Municipal,

- **DÉCIDE** :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à prolonger le contrat de vacataire pour la période du 1^{er} septembre 2021 au 31 décembre 2021.
- **DE FIXER** la rémunération de la vacation sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 12,47 euros.
- **DE DONNER** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents et actes afférents à cette décision.
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits sur le budget principal de l'exercice en cours.
- **VOTE** : Pour : 24
Contre : 5 (*Bertrand-Planes, Montheil, Glin, Higuero, Raucoule*)

**SOLLICITATION AUPRÈS DU DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES
POUR L'OCTROI DE PLANTS D'ARBRES ET D'ARBUSTES
DANS LE CADRE DE L'EMBELLISSEMENT D'ESPACES PUBLICS COMMUNAUX
POUR L'ANNÉE 2021-2022**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** :

- o **DE SOLLICITER** auprès du Département des Pyrénées-Orientales l'attribution gratuite des plantations d'essences arbustives et arborées selon le dossier présenté comprenant notamment la liste des plantations ci-dessous :

1/ le secteur des bassins d'orage, zone tampon paysagère entre les quartiers de « Las Trilles » et « Las Closes ». Le projet concerne la poursuite des plantations sur les abords, le long du parcours de santé. Des espaces encore nus ou encombrés de mauvaises herbes pourront faire l'objet de plantations couvre sol en nombre pour un effet de masse. Des arbustes et arbres pour ombrage viendront compléter la plantation pour amener de l'ombre aux promeneurs. Une attention particulière sera portée au secteur situé le long des logements sociaux jusqu'à la route d'Alenya.

Les plantations seront les suivantes :

- 15 grenadiers nains
- 15 lavandes latifolia
- 15 romarins arbustifs
- 15 sauges communes rouges
- 15 sauges officinales
- 15 arbousiers
- 20 micocouliers

Le long des logements sociaux, les plantations seront les suivantes :

- 15 eucalyptus gunni
- 15 frênes à fleurs
- 15 tilleuls petites fleurs
- 15 éléagnus
- 15 lauriers tin
- 15 lauriers du Portugal

2/ le secteur élargi de l'avenue Narcisse Planas, trait d'union paysager entre la ville ancienne et la ville nouvelle (plantations d'accompagnement). Les plantations viendront donner de l'embellissement et à terme, des coins d'ombrage à ce secteur un peu délaissé qui pourrait être aménagé comme un jardin longitudinal.

Les plantations seront les suivantes :

- 15 cistes à feuilles de sauge
- 15 genets d'Espagne
- 15 grenadiers à fruits
- 15 myrtes communes
- 15 noisetiers
- 15 pistachiers
- 15 sauges sclarées
- 15 teucrium frutescens
- 15 thyms communs
- 15 vitex
- 15 platanes

3/ le boulevard du 8 mai 1945 jusqu'à l'entrée Nord, dans le cadre d'une opération de comblement des manques

Les plantations seront les suivantes :

15 abélias

15 callistemon linearis

15 hibiscus

4/ le boulevard Aragon et dans la continuité le boulevard Paul Langevin, dans le cadre d'une opération de remplacement d'arbres malades :

Les plantations seront les suivantes :

20 gincko biloba

5/ la route de Perpignan, dans le cadre d'une opération de végétaliser les pieds d'arbres d'alignement en faveur de pratiques durables (infiltration des eaux de pluie, aération du sol, développement de la biodiversité)

Les plantations seront les suivantes :

15 lavandes communes

15 romarins rampants

15 sauges communes blanches et rouges

15 teucrium chamaedrys

6/ l'école primaire Joseph NEO dans le cadre d'une opération de plantation d'arbres à grand déploiement afin d'apporter de l'ombrage pour tempérer la cour et favoriser l'activité physique.

Les plantations seront les suivantes :

15 érables champêtres

○ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout acte utile à cette affaire.

**ACCORD DE LA COMMUNE
POUR L'ADHÉSION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES ALBÈRES,
DE LA CÔTE VERMEILLE ET DE L'ILLIBÉRIS
AU SYNDICAT MIXTE FERMÉ DÉNOMMÉ
« INSTITUT RÉGIONAL DE SOMMELLERIE SUD DE FRANCE »
(IRS Sud de France)**

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **DONNE SON ACCORD** à l'adhésion de la Communauté de Communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illibéris (C.C.A.C.V.I.) au Syndicat Mixte fermé dénommé « *Institut Régional de Somellerie Sud de France* » (I.R.S. Sud de France).

- **DIT** que la présente délibération sera notifiée au Préfet des Pyrénées-Orientales ainsi qu'au Président de la Communauté de Communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illibéris.

**PRÉSENTATION DU COMPTE RENDU D'ACTIVITÉS DE LA CONCESSION
DE DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ NATUREL POUR L'EXERCICE 2020**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **PREND ACTE** du compte rendu d'activité de la concession de distribution publique de gaz naturel pour l'année 2020, présenté par G.R.D.F.

**SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE TOURNAGE
ENTRE LA COMMUNE D'ELNE ET LA SOCIÉTÉ COMM'ON DIGITALS,
RELATIVE À LA MISE À DISPOSITION DE L'ENSEMBLE CATHÉDRAL D'ELNE
POUR LA RÉALISATION D'UNE WEB SÉRIE CULTURELLE**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention à intervenir entre la Commune d'Elne et la société Comm'On DigitalS, relative à la mise à disposition de l'ensemble cathédral d'Elne pour le tournage d'une web-série culturelle dénommée « #Résonances ».
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit document ainsi que tout autre à intervenir dans le cadre de ce dossier.

**ADOPTION DES MODALITÉS DE LOCATION DU COMPAGNON DE VISITE
"EXPLOR'ELNE, SUR LES CHEMINS DE L'HISTOIRE"
PROPOSÉ AUX USAGERS VISITANT L'ENSEMBLE CATHÉDRAL D'ELNE**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les modalités de location du compagnon de visite "Explor'Elne, sur les chemins de l'histoire".
- **APPROUVE** les documents « Conditions de location d'une tablette numérique SAMSUNG GALAXY TAB A » et « Information sur le sinistre ».
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir en cas de non restitution du matériel ou de détérioration de celui-ci.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45.